

## **Acquisition de terrain à Mme CHATELAIN Michelle et échange de terrains avec M. CHATELAIN Emmanuel, rue de l'Escale**

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :** A l'occasion de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme le 6 juillet 2007, la commune a procédé au reclassement de plusieurs parcelles sises au lieu-dit «Sous Montboucons» afin de permettre leur urbanisation dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble.

Cette zone, d'une surface globale d'environ 5 hectares, délimitée par le chemin des Montboucons et la rue de l'Escale, fait aujourd'hui l'objet d'un projet d'urbanisation d'ensemble, porté par deux promoteurs privés, lequel prévoit la création de 34 logements individuels / individuels groupés et de 96 logements collectifs.

Pour garantir l'accès à cette zone et permettre ainsi son urbanisation, la Ville de Besançon avait inscrit au PLU un emplacement réservé pour procéder à l'élargissement et à la reconfiguration de l'extrémité de la rue de l'Escale. Le projet d'élargissement a été définitivement établi pour prendre en compte les deux projets précités et l'intérêt du propriétaire concerné par la modification de la rue de l'Escale.

La Ville doit aujourd'hui se porter acquéreur des terrains nécessaires à sa réalisation appartenant à M. CHATELAIN Emmanuel et Mme CHATELAIN Michelle domiciliés 8, rue de l'Escale à Besançon.

Un accord est intervenu avec les intéressés qui a donné lieu à la signature d'une promesse de vente signée le 15 avril 2010 prévoyant un échange de terrains avec M. CHATELAIN Emmanuel et une acquisition à Mme CHATELAIN Michelle.

Il convient aujourd'hui de réitérer cette promesse selon les modalités suivantes :

➤ Echange sans soulte de terrain entre la Ville de Besançon et M. CHATELAIN Emmanuel selon les modalités suivantes :

- cession par la commune au profit de M. CHATELAIN Emmanuel d'une surface d'environ 211 m<sup>2</sup> correspondant à l'extrémité de la rue de l'Escale,
- acquisition par la commune à M. CHATELAIN Emmanuel d'une surface d'environ 250 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle cadastrée section NZ n° 120.

➤ Acquisition à titre gratuit par la Ville de Besançon à Mme CHATELAIN Michelle d'une surface d'environ 6 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle cadastrée section NZ n° 57 et d'une surface d'environ 12 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle cadastrée section NZ n° 61.

Le bilan foncier de ces deux transactions est favorable à la commune. Dès lors, celle-ci s'engage à poser une clôture le long du nouvel alignement et à assurer la desserte en réseaux des terrains restant appartenir à M. CHATELAIN Emmanuel.

➤ Prise en charge des frais d'acte par la commune.

Le terrain cédé à M. CHATELAIN Emmanuel est inscrit à l'inventaire comptable sous le n° RUE-122.

Un document d'arpentage en cours d'élaboration précisera les surfaces exactes concernées par ces transactions.

**Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ces transactions aux conditions ci-dessus énoncées
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les actes à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 29 juin 2010.*